

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 06-2021

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 17 janvier 2022 à 19 heures à huis clos, ou à 20 heures à l'Édifice P.-Benoit en présence des citoyens si les directives sanitaires le permettent.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre réputée conforme un bâtiment complémentaire à l'habitation possédant une superficie de 93,5 mètres carrés alors que la superficie maximale prescrite au règlement de zonage numéro 125-11 de la municipalité de Deschambault-Grondines pour un tel bâtiment (sous-section 7.2.4, paragraphe 4) est de 80 mètres carrés.
- Identification du site concerné : 200, chemin du Roy, lot : 3 235 353 en zone : M-7
- Cette demande de dérogation mineure s'inscrit dans le cadre d'une démarche, visant le déplacement d'un bâtiment complémentaire actuellement situé sur le lot 3 235 354 vers le lot concerné (3 235 353), ayant pour objectif de reconstituer l'ilot historique de la Veuve Groleau.



La municipalité de Deschambault-Grondines effectuera une consultation publique sous forme d'appel de commentaires ou d'interrogations relativement à cette demande de dérogation mineure. Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément aux décrets et arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement concernant les mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19. Cette consultation écrite se tiendra du 21 décembre 2021 au 14 janvier 2022.

Toute personne intéressée est invitée à formuler ses commentaires ou interrogations par écrit à la municipalité de Deschambault-Grondines, **avant 12 h**, le 14 janvier 2022 par la poste à l'adresse suivante : 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, G0A 1S0 ou par le biais du courrier électronique au : info@deschambault-grondines.com

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 21^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021.


Marie-Claude Arcand,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Claude Arcand, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 décembre entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Marie-Claude Arcand,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe